

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 03 Jul 2008
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPBONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 4328

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : REFLEXOLOGIE PLANTAIRE - APPROFONDISSEMENT
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 832304U21C1
Domaine : 805 Services aux personnes:soins de beauté

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française
 Provincial et communal
 (1) Libre-confessionnel
 (1) Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: Roberto GALLUCCIO
 Administrateur délégué

Date et signature: Le 8 mai 2008

2. Intitulé de l'unité de formation: Réflexologie plantaire - approfondissement

CODE DE P.U.F. (3): <u>832304U21C1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <u>805</u>
--	---

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de: (1) transition (1) qualification
 du degré: (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

- 6. Caractère occupationnel:** (1) oui (1) non
7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1. page(s) (2)
8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..2. page(s) (2)
9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1. page(s) (2)
10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1. page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: (3) 832304U21C1	Code du domaine de formation : (4) 805
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation:Horaire minimum: **Réflexologie plantaire - approfondissement**

1. Dénomination du(des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Réflexologie plantaire - approfondissement : Technologie	CT	B	16
Réflexologie plantaire- approfondissement : travaux pratiques	PP	L	32
2. Part d'autonomie	XXX	P	12
		Total des périodes	60

v

12. Réserve au Service d'inspection:a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)]:b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date:23.06.08.....Signature: J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORMENicole SCHETS
Directrice

Réflexologie plantaire – Approfondissement

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement, des entreprises, des administrations et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'affiner ses techniques de massage réflexologique en développant notamment la qualité de son toucher dans le but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie d'autrui.

Réflexologie plantaire - Approfondissement

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

L'étudiant sera capable, dans les limites de l'amélioration du bien être de la personne, dans les règles de l'art, dans le respect des conditions d'hygiène,

- de choisir la(les) zone(s) à masser en fonction des buts poursuivis et justifier ses choix en faisant appel aux notions de schéma corporel;
- de réaliser un massage réflexe du pied en justifiant les techniques utilisées.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de l'unité de formation « Réflexologie plantaire No de code 832301U21C1 » .

Réflexologie plantaire – Approfondissement

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT :

Aucune recommandation particulière.

Réflexologie plantaire – Approfondissement

4. PROGRAMME DE COURS :

4.1 En technologie :

L'étudiant sera capable:

- de définir la notion de stress ;
- d'expliciter les mécanismes du stress par le biais notamment des systèmes endocriniens et nerveux ;
- d'identifier diverses manifestations du stress telles que :
 - maux de tête,
 - douleurs articulaires,
 - douleurs musculaires,
 - troubles digestifs,
 - affections cardio-vasculaires,
 - hypertension,
 - affaiblissement des défenses immunitaires,
 -
- de situer la réflexologie dans les différentes techniques de gestion du stress ;
- d'identifier les limites de sa fonction ;
- d'orienter correctement, le patient/client, vers un médecin si le stress perturbe sérieusement le bien-être ou la qualité de la vie de la personne;
- d'établir, suivant les demandes de la clientèle, un programme d'étalement des séances.

4.2 En travaux pratiques :

L'étudiant sera capable lors des massages réflexologiques :

- d'orienter sa méthode de travail en fonction du motif de la consultation et du ressenti dans son toucher ;
- de prouver la qualité de son toucher ;
- de nommer les sensations éprouvées lors de la stimulation des zones réflexes ;
- de cibler les systèmes organiques concernés par les manifestations liées au stress et de stimuler les zones réflexes correspondant à ces systèmes organiques ;
- d'adapter le rythme et l'intensité des stimulations en fonction notamment de l'âge, de la sensibilité, ...
- d'établir, suivant les demandes de la clientèle, un programme d'étalement des séances.

Réflexologie plantaire – Approfondissement

5. CAPACITES TERMINALES :

Pour atteindre le seuil de réussite l'étudiant sera capable, dans les limites de sa fonction, dans les règles de l'art, dans le respect des conditions d'hygiène :

- de réaliser un massage ciblé en fonction d'une manifestation du stress en :
 - délimitant correctement les zones réflexes concernées ;
 - nommant les sensations éprouvées lors de la stimulation des zones réflexes ;
- de justifier le choix des zones réflexes stimulées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de pertinence des choix opérés,
- la faculté d'adaptation,
- le niveau de la qualité du toucher

Réflexologie plantaire – Approfondissement

6. PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS :

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du cours concerné.